

Congress of Local and Regional Authorities of Europe

2nd Session

Resolution 22 (1995)¹ on New opportunities for National Associations of Local and Regional Authorities in North/South Co-operation

The Congress of Local and Regional Authorities of Europe:

1. Having discussed the report prepared by Mrs Bloemendaal-Lindhout on "New Opportunities for National Associations of Local and Regional Authorities in North/South Co-operation";
2. Bearing in mind the Recommendation 13 (1995), arising from the report, as adopted in the Chamber of Local Authorities, following an Opinion of the Chamber of Regions;
3. Recalling the Seminars organised by the CLRAE in Paris and in The Hague on related subjects;
4. Conscious of the interest shown by Congress delegates in questions of North/South co-operation between municipalities and their Associations in Europe and their counterparts in developing countries, while acknowledging the primary political focus of the Council of Europe on Central and Eastern European countries;
5. Welcoming the increased emphasis in Central and South America and in a number of African and Asian countries on the establishment of autonomous, democratic municipalities as essential components for a developing society, as part of the process of significant political change;
6. Conscious, however, that local authorities in these countries are still fragile as a consequence of lack of resources, lack of know-how; the absence

1. Discussion and approbation by the Chamber of Local Authorities on 31 May 1995, and adoption by the Standing Committee of the Congress on 1 June 1995, (see Doc. CPL (2) 5, Part. I revised 2, Resolution presented by Mrs M. Bloemendaal-Lindhout, Rapporteur).

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

2^e Session

Résolution 22 (1995)¹ sur les nouvelles possibilités de coopération Nord-Sud pour les Associations Nationales de Pouvoirs Locaux

Le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe:

1. ayant examiné le rapport élaboré par M^{me} Bloemendaal-Lindhout sur les «nouvelles possibilités de coopération Nord-Sud pour les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux»;
2. eu égard à la Recommandation 13 (1995), découlant du rapport, telle que l'a adoptée la Chambre des Pouvoirs Locaux, sur avis de la Chambre des Régions;
3. rappelant les séminaires qu'il a organisés à Paris et à La Haye sur des thèmes connexes;
4. conscient de l'intérêt qu'ont manifesté certains de ses membres pour les questions de coopération Nord-Sud entre des municipalités ou des associations de municipalités d'Europe et leurs homologues de pays en développement, tout en reconnaissant que l'attention du Conseil de l'Europe s'oriente principalement, sur le plan politique, vers les pays d'Europe centrale et orientale;
5. se félicitant de l'importance croissante que prend, en Amérique centrale et en Amérique du Sud ainsi que dans certains pays d'Afrique et d'Asie, l'établissement de municipalités autonomes et démocratiques constituant des éléments essentiels d'une société en développement, dans le cadre d'un changement politique considérable;
6. se rendant compte, toutefois, que les pouvoirs locaux de ces pays sont encore fragiles, faute de ressources, de savoir-faire, des infrastructures dont

1. Discussion et approbation par la Chambre des Pouvoirs Locaux le 31 mai 1995, et adoption par la Commission Permanente du Congrès le 1^{er} juin 1995, (voir Doc. CPL (2) 5, Partie I révisé 2, Résolution présentée par M^{me} M. Bloemendaal-Lindhout, Rapporteur).

of the necessary infrastructure to tackle their responsibilities and often without any firm legislative basis;

7. Believing, therefore, that there is considerable scope for collaboration with more established local governments on, for example, management of democratic institutions, central/local government relations, housing policy, economic development, urban transport, land and water use and management, environmental policy, local government finance and taxation, public/private sector co-operation; and human resources management;

8. Believing, furthermore, that an exchange of experience on the above subjects is of mutual benefit for municipalities both in the North and South;

9. Aware that, in the past decade, the number of North/South twinnings and partnerships between municipalities and non-governmental organisations in European countries with their counterparts in the South has increased;

10. Believing that such partnerships stimulate the awareness in local communities of the issues at stake in North/South relationships, generate income for development projects and offer opportunities for the transfer of experience and knowledge, particularly on local democracy;

11. Emphasising the key role of national associations of local and regional authorities as intermediaries in this process and, particularly, in informing, coordinating and representing the interests of their members;

12. Wishing, in particular, to identify their responsibilities and successes in connection with the publication of guides, directories, case studies; and in initiating programmes aimed at strengthening local self-government, developing urban management and facilitating the creation and future development of national associations of local authorities in the South;

I. Asks international associations of local and regional authorities to:

13. Continue to collaborate fully with the CLRAE on North/South questions;

14. Seek further recognition and development of decentralised co-operation by international institutions and donor agencies;

ils auraient besoin pour assumer leurs responsabilités et, souvent, d'une base législative solide;

7. convaincu, par conséquent, qu'il existe de très larges possibilités de collaboration avec des collectivités locales mieux établies, par exemple en matière d'administration des institutions démocratiques, de relations entre Etat et collectivités locales, de politique du logement, de développement économique, de transports urbains ou d'utilisation et de gestion des sols et de l'eau, ou encore de politique environnementale, de financement et de fiscalité des collectivités locales, de coopération entre les secteurs privé et public et de gestion des ressources humaines;

8. considérant en outre qu'un échange d'expériences dans les domaines évoqués ci-dessus est d'un intérêt mutuel pour les municipalités du nord et du sud;

9. constatant qu'au cours de la décennie passée, le nombre d'accords de jumelage et de partenariat conclus entre des municipalités et des organisations non gouvernementales de pays d'Europe et du sud s'est accru;

10. estimant que ces partenariats aident les communautés locales à prendre conscience des questions en jeu dans les relations Nord-Sud, permettent de se procurer des fonds pour des projets de développement et favorisent le transfert d'expériences et de connaissances, notamment sur des points relatifs à la démocratie locale;

11. soulignant le rôle clé d'intermédiaire que jouent dans ce processus les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux, en particulier lorsqu'il s'agit d'informer leurs membres, d'assurer une coopération entre eux ou de représenter leurs intérêts;

12. désireux, en particulier, de déterminer quels sont leurs rôles et leurs réussites dans la publication de guides, d'annuaires et d'études de cas, ainsi que dans la mise en œuvre de programmes destinés à renforcer l'autonomie locale, à développer l'urbanisme et à faciliter la création et le développement futur d'associations nationales de pouvoirs locaux dans le sud;

I. demande aux associations internationales de pouvoirs locaux et régionaux:

13. de continuer à collaborer pleinement avec lui sur les questions Nord-Sud;

14. de faire en sorte que la coopération décentralisée soit de plus en plus reconnue et encouragée par les institutions internationales et instances donatrices;

15. Encourage the further development of programmes of co-operation between their member national associations in Europe and in the South;

II. Asks national associations of municipalities to:

16. Promote and coordinate the North/South activities of their members, convincing their members that the improvement of local democratic practice throughout the world is first and foremost a matter for local authorities themselves;

17. Include programmes of decentralised co-operation within their policies and programmes and prepare these, as appropriate, in close liaison with relevant non-governmental organisations;

18. Seek to convince their respective national authorities that decentralised international co-operation is a positive and important element in programmes of development co-operation and that municipal co-operation is no threat to the integrity of national states;

19. Encourage local authorities in the South to support financially their respective national associations;

20. Ensure proper and full consultation with their counterparts in the South before developing programmes of co-operation and their adaptation to local circumstances.

III. Resolves itself to:

21. Develop appropriate activities, including the organisation of conferences/colloquies to promote the notion and respect of pluralist democracy in the South, using the European Charter of Local Self-Government as a vehicle and inspiration and drawing, in this sense, upon the experience and lessons of CLRAE co-operation with Central and Eastern European countries;

22. Welcome, in this sense, the proposals of its North/South Working Group to organise a conference in Malta on this question;

23. Help to develop appropriate legal frameworks for local governments and national associations of municipalities which could be made available to partners in the South;

24. Consider the possibility of drafting appropriate legal instruments for overcoming existing

15. de stimuler les programmes de coopération entre les associations nationales membres, en Europe et dans le sud;

II. demande aux associations nationales de municipalités:

16. de promouvoir et coordonner les activités Nord-Sud de leurs membres, en les persuadant que l'amélioration du fonctionnement de la démocratie locale dans le monde dépend essentiellement des pouvoirs locaux eux-mêmes;

17. d'inclure des programmes de coopération décentralisée dans leurs politiques et leurs programmes et d'élaborer ceux-ci, le cas échéant, en liaison étroite avec les organisations non gouvernementales compétentes;

18. de s'efforcer de convaincre leurs autorités nationales respectives que la coopération internationale décentralisée est un élément positif et important des programmes de coopération pour le développement, et que la coopération entre municipalités ne menace nullement l'intégrité des Etats;

19. d'encourager les pouvoirs locaux du sud à soutenir financièrement leurs associations nationales;

20. de veiller à des consultations adéquates et exhaustives avec leurs homologues du sud avant d'élaborer des programmes de coopération ou de les adapter à des situations locales;

III. décide:

21. de mettre en œuvre des activités appropriées, y compris l'organisation de conférences et de colloques afin de promouvoir la notion de démocratie pluraliste et son respect dans les pays du sud, en se servant de la Charte européenne de l'autonomie locale à la fois pour véhiculer cette notion et pour inspirer une réflexion et en tirant parti, dans ce sens, de l'expérience qu'il a acquise dans le cadre de la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale;

22. d'accueillir favorablement, dans cette perspective, les propositions du Groupe de travail Nord-Sud concernant l'organisation d'une conférence sur la question à Malte;

23. de contribuer à élaborer des cadres juridiques appropriés pour les collectivités locales et les associations nationales de municipalités, cadres pouvant être mis à la disposition de leurs partenaires du sud;

24. d'envisager la rédaction des instruments juridiques voulus afin de surmonter les restrictions

constraints on the powers of local and regional authorities, particularly in the financial field, of participating in North/South co-operation;

25. Continue to participate actively in the work of the North/South Centre of the Council of Europe and, conversely, to use its working group as a means for further development of activities relevant to local government within the work of the Centre;

26. Help to encourage the acceptance in member countries of the pioneering "quadrilogue" approach and, particularly, the establishment of national "quadrilogue" committees for North/South co-operation and development;

27. Help to promote an awareness of the North/South dimension in the activities of other CLRAE Working Groups;

28. Welcome the comprehensive research project of IULA concerning initiatives of national associations of municipalities on North/South co-operation, to be presented at the IULA World Congress in 1995, and agree to forward the current Resolution to the organisers of the Congress;

29. Organise a colloquy, through its North/South Working Group, in London at the end of 1995/beginning of 1996, on specific initiatives of local authorities for North/South collaboration.

présentes aux pouvoirs des collectivités locales et régionales, notamment dans le domaine financier, s'agissant de la coopération Nord-Sud;

25. de continuer à participer activement aux travaux du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe et, réciproquement, d'utiliser son groupe de travail en tant que moyen de développer encore les activités concernant les pouvoirs locaux dans le programme du Centre;

26. d'encourager dans les pays membres l'acceptation de l'approche novatrice du «quadrilogue» et, en particulier, l'établissement de comités nationaux du «quadrilogue» pour la coopération et le développement Nord-Sud;

27. de favoriser une prise de conscience de la dimension Nord-Sud dans les activités de ses autres groupes de travail;

28. d'accueillir favorablement le projet de recherches générales de l'UIV concernant les initiatives d'associations nationales de municipalités sur la coopération Nord-Sud, projet qui doit être présenté au congrès mondial de l'UIV en 1995, et de porter la présente résolution à la connaissance des organisateurs du Congrès;

29. d'organiser un colloque à Londres à la fin de 1995 ou au début de 1996, par l'intermédiaire de son Groupe de travail Nord-Sud, sur les initiatives particulières prises par les pouvoirs locaux dans le cadre de la collaboration Nord-Sud.